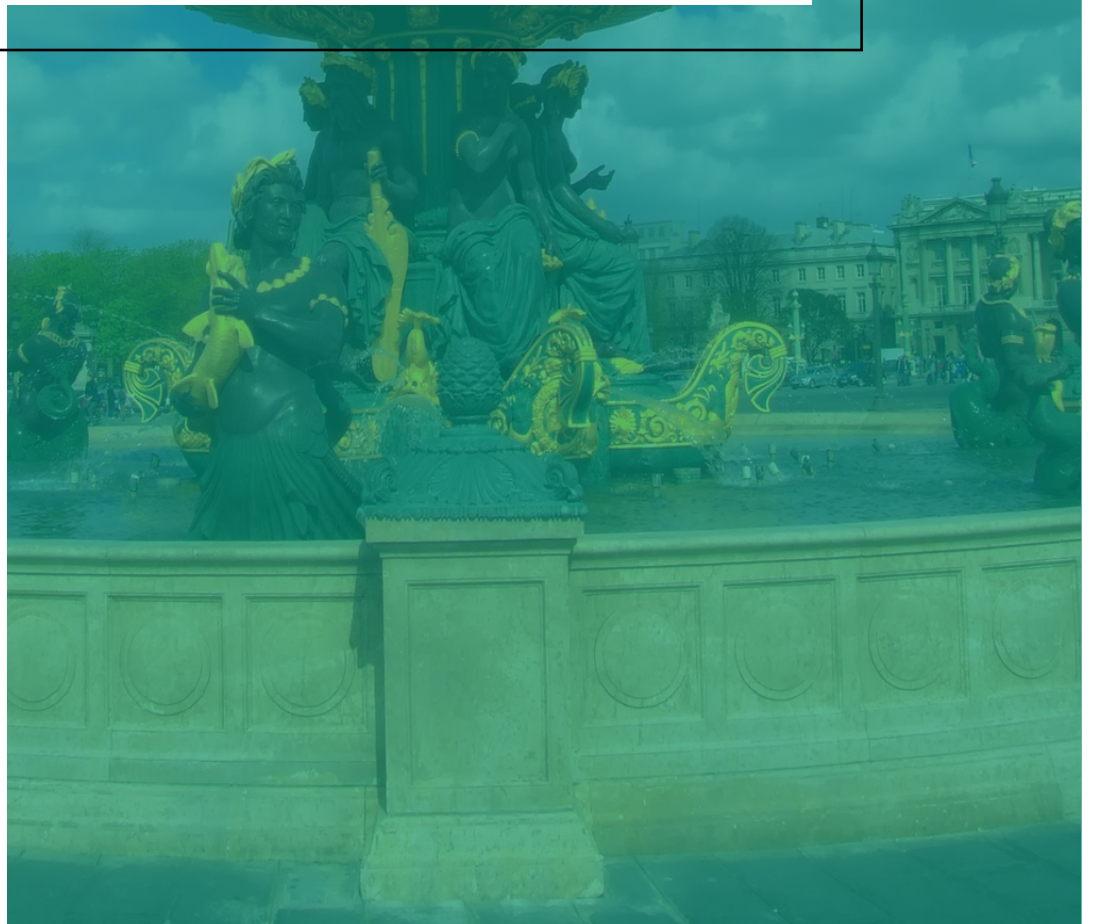


POLITIQUE

RELATIVE AUX RISQUES DE DURABILITÉ ET À L'ESG



2025

S O M M A I R E

01

Notre prise en compte des risques de durabilité

P.03

02

Nos principes d'analyse ESG

P.04

03

Transparence sur les incidences négatives

P.06

04

L'équipe d'analyse d'analyse financière et extra-financière
Covéa Finance

P.06

05

Adhésion à des chartes & codes

P.07

06

Vérification de la qualité des données

P.07

07

Mise à jour de la politique

P.07

Covéa Finance, 24 ans d'investissement socialement responsable

Historiquement, l'investissement socialement responsable et l'étude des critères E, S et G, s'inscrivent chez Covéa Finance dans la durée. En 2001 déjà, Boissy Gestion, une des 3 sociétés de gestion du groupe Covéa s'étant regroupées avec MAAF Gestion et MMA Finance pour former Covéa Finance, créait le fonds « Boissy Horizon Durable », devenu plus tard « Covéa Flexible ISR ». Depuis 24 ans, notre ambition s'est construite autour d'une vision pragmatique de la prise en compte de la durabilité dans la gestion d'actifs. Elle se traduit par l'intégration de l'analyse des composantes extra-financières des sociétés dans une approche d'analyse unique mêlant les dimensions financières aux dimensions extra-financières. L'ESG est ainsi pleinement intégré dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Dans la continuité de notre volonté de transparence (dès 2016 nous publions à titre volontaire un rapport ESG, en concordance avec la loi sur la transition énergétique), nous précisons la façon dont nous répondons aux exigences du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») entré en vigueur le 10 mars 2021.

01 Notre prise en compte des risques de durabilité

Définition

Covéa Finance entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Cartographie

| PILIER | IDENTIFICATION DES RISQUES |
|------------------------|---|
| E Environnement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques climatiques (transition, physique) ▪ Autres risques liés au domaine environnemental ▪ Risques liés aux controverses |
| S Social | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés au domaine social ▪ Risques liés aux controverses |
| G Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés au domaine de gouvernance ▪ Risques liés aux controverses |

Dispositif

Les risques de durabilité sont pris en compte à travers :

- La politique d'exclusion qui exclut *ex-ante* l'investissement dans certaines valeurs pour des raisons relevant du pilier social ou environnemental (pour plus de détails veuillez-vous référer à la politique d'exclusion).
- Le suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers ESG qui pourraient avoir un impact sur la valeur de l'investissement. L'identification d'une controverse peut conduire à un blocage à l'achat ou même à la cession d'une valeur, si son caractère critique et sa matérialité ont été prouvées au travers des études.

Gouvernance

| COMITÉ | IDENTIFICATION DES RISQUES | FRÉQUENCE |
|---------------------------|---|---------------|
| CODIR | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définit la stratégie ESG ▪ Valide la politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG, qui fait l'objet d'une revue annuelle | Mensuelle |
| CCEI | <p>Le Comité des Controverses et de l'Engagement Investisseur (CCEI) a pour mission de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre les différentes campagnes d'engagement (engagements investisseurs thématiques, questionnaire standard) ▪ Se prononcer sur les controverses identifiées comme critique et sous surveillance ▪ Statuer sur le caractère durable des obligations | Trimestrielle |
| COMITÉS GESTION | <p>Les Comités Univers d'Investissement et le Comité Fonds Verts prennent en compte les différents risques en matière de durabilité en s'appuyant sur les analyses ESG (exclusions, scores ESG quantitatifs et évaluation qualitative) le suivi des controverses présentées par l'équipe Analyse</p> | Mensuelle |
| COMITÉ DES RISQUES | <p>Les Comités des risques suivent des indicateurs de durabilité tels que les titres exclus au titre de la politique d'exclusion et de la gestion des controverses</p> | 6 fois par an |

La prise en compte des évolutions ESG est discutée dans le cadre de groupes de travail dont l'objectif est d'aboutir à des propositions, qui doivent être validées par le Comité de Direction de Covéa Finance (CODIR).

02 Nos principes d'analyse ESG

Notre appréciation de l'univers d'investissement est globale. Les émetteurs présents dans les portefeuilles sont étudiés dans l'entièreté de leurs facettes : les éléments financiers et extra-financiers se conjuguent pour aboutir à une décision d'investissement. L'ESG est ainsi pleinement intégré dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Dans le cadre de la démarche ESG, **deux méthodologies internes d'appréciation ont été élaborées, portant sur les émetteurs souverains d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.** La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu **sur l'équilibre des trois piliers** que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Les évaluations ESG des émetteurs souverains sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations Unies, OCDE, etc.). Chaque pilier, E, S et G, est apprécié en fonction de l'analyse d'indicateurs. L'appréciation globale ESG du pays est obtenue par une moyenne équipondérée de l'appréciation des 3 piliers.



Exemples d'indicateurs

- Intensité carbone par habitant
- Risque de submersion
- Risque de stress hydrique
- Taux de valorisation des déchets
- Etc...



Exemples d'indicateurs

- Dépenses de santé par habitant
- Qualité de l'éducation
- Inégalité des richesses
- Emploi précaire
- Etc...



Exemples d'indicateurs

- Sanctions internationales
- Contrôle de la corruption
- Indice de démocratie
- Pratiques fiscales
- Etc...

Le système interne de notation ESG des émetteurs privés, consiste en une analyse à la fois quantitative et qualitative couvrant les émetteurs privés de tous les secteurs. Pour chacun de ces piliers, Covéa Finance a déterminé des indicateurs qu'elle considère comme le socle commun à tous les émetteurs privés, et s'appuie également sur certaines appréciations de son fournisseur externe de données S&P Trucost.

La consolidation de ces indicateurs permet d'obtenir une appréciation pour chacun des trois piliers E, S et G. Une appréciation globale ESG de l'émetteur est obtenue par une moyenne équipondérée de l'appréciation des trois piliers.

L'analyse qualitative s'ajoute aux critères quantitatifs pour les préciser et aborder des thématiques matérielles pour le secteur.



Exemples de critères

- Émissions de Gaz à Effet de Serre
- Volume de déchets générés
- Gestion du risque de stress hydrique, etc...



Exemples de critères

- Taux de rotation des effectifs
- Taux de féminisation des cadres
- Rétention des employés
- Clauses ESG/RSE contraignantes dans la chaîne d'approvisionnement, etc...



Exemples de critères

- Transparence des politiques et rapports de rémunération
- Séparation des pouvoirs
- Indépendance du conseil,
- Respect des droits des actionnaires minoritaires,
- Durée des mandats, etc...

Par ailleurs, au moment de l'investissement dans des obligations durables souveraines ou privées, l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière réalise des notations visant à vérifier le caractère « durable » des obligations identifiées comme telles. Une revue annuelle portant sur la qualité du reporting et l'allocation des financements est ensuite réalisée par les analystes jusqu'à maturité des titres. Des filtres ESG s'avèrent déterminant dans les cas suivants :

- Dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion ;
- En application de certaines exigences réglementaires² ;
- En application d'exigences liées à nos labels (ISR, Finansol, Relance, Greenfin) ;
- Dans la gestion des fonds thématiques.

03 **Transparence sur les incidences négatives**

Au titre de l'article 4 du Règlement SFDR les acteurs de la finance doivent préciser s'ils prennent en compte les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement.

Covéa Finance va mettre en œuvre le suivi des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à partir du 31 décembre 2030.

04 **L'équipe d'analyse financière et extra-financière de Covéa Finance**

L'équipe d'Analyse comprend douze analystes financiers et extra financiers encadrés par une responsable³. A fin décembre 2024, 92% des membres de l'équipe détient la certification ESG de l'AMF, et près de 77% dispose du CFA ESG ou du CESGA. Le plan de développement des connaissances est amené à se poursuivre en 2025.

L'équipe d'Analyse a pour vocation de partager ses travaux avec les gérants (études, suivi des controverses, dialogues actionnariaux, suivi de la liste d'exclusion, ...) et d'apporter son soutien à certaines gammes de fonds (suivi des différents labels extra-financiers, etc.). Analystes et gérants collaborent de façon étroite, et se retrouvent plusieurs fois par mois lors de différents Comités dans lesquels toutes les composantes extra-financières et financières sont intégrées.

05 Adhésion à des chartes & codes

Le groupe Covéa étant devenu signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en 2020, Covéa Finance participe à la rédaction d'un rapport de transparence pour rendre compte de l'application des 6 principes pour l'investissement responsable.

Covéa Finance a rejoint mi-2021 la Coalition pour une Transition Juste. La Coalition pour une Transition Juste est une plateforme collaborative animée par l'Institut de la Finance Durable qui réunit les gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français. Elle a pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable⁴ vers des économies bas carbone.

Covéa Finance, par son adhésion au CDP (Carbon Disclosure Project), est chaque année partie prenante de dialogues actionnariaux qui peuvent concerner non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la Déforestation. Ces échanges avec les entreprises nous permettent par ailleurs d'approfondir nos connaissances et notre suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité.

06 Vérification de la qualité des données

Dans le cadre de la vérification par échantillonnage des données de ses prestataires, Covéa Finance mènera toutes les vérifications nécessaires pour s'assurer de la qualité des données utilisées.

07 Mise à jour de la politique

La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance fait l'objet d'une révision annuelle, validée par le Comité de Direction de Covéa Finance (CODIR) et d'une communication sur les impacts éventuels en termes de gestion dans le rapport ESG annuel, disponible sur le site internet.



SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE DU GROUPE COVÉA
8-12, rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

www.covea-finance.fr | www.covea-finance.com

 Covéa Finance  @CoveaFinance